



**ASSOCIATION**  
DE LA RÉSIDENCE D'AMARGUE

## Règles de vie

### **BRUIT**

de tondeuses, tronçonneuses, perceuses, raboteuses...

(arrêté municipal du 25 mars 1993)

Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 19 h 30

Les samedis de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00

Les dimanches et jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00

### **HAIES**

au maximum à 2 mètres en limite sans déborder.

### **RAMASSAGE DES DECHETS**

Biodéchets le lundi matin

Les sacs jaunes le mardi matin

Ordures ménagères le jeudi matin

Les objets encombrants sont ramassés le 2ème jeudi de février, mai, août, novembre de chaque année

Des containers sont répartis sur la commune pour le verre ...

La déchetterie "Le Montjoie" route de Saint Fuscien par CD 7 Amiens est à votre disposition 7 jours/7 : de 9h à 18h du 1er octobre au 31 mars

et de 9h à 20h du 1er avril au 30 septembre

Les **CHIENS** doivent être tenus en laisse, ne pas divaguer et salir les trottoirs et les espaces verts. **Vous devez ramasser ce que votre chien laisse ! (sans jeu de mot)**

Vous ne devez pas les laisser livrés à eux-mêmes sur votre terrain ni les laisser aboyer

### **STATIONNEMENT**

Respecter les places de stationnement, c'est aussi respecter l'autre !

Vous avez plus de 2 véhicules, m'empiétez pas chez les autres !

Ne vous gariez pas au risque d'entraver la bonne circulation dans la résidence !

Allez vous garer à l'entrée de la Résidence ou sur le petit parking du fond

Dites-le à vos visiteurs ou demandez aux voisins la possibilité d'occuper leur espace.

Les riverains sont tenus d'entretenir en état de **propreté** les **TROTTOIRS** et **CANIVEAUX** devant leur habitation, leur jardins privatifs et espaces verts.

D'une manière générale, les locataires de la Résidence d'Amargue respectent toutes ces recommandations : il nous appartient à toutes et tous que nous puissions vivre du mieux possible par rapport à des règles de vie collective, il en va de notre tranquillité et de l'image de notre association.

Vous voulez faire du bruit (vous ne pouvez pas faire autrement) en dehors de ces périodes, il suffit de vous prévenir les uns les autres.

Une soirée festive tardive ? Un arbre qui menace de tomber ? Un chien malade qui ne peut attendre pour ses besoins ?

Parlez-en, prévenez-vous, et tout ira bien ! **Servez-vous de l'espace réservé de ce site !**